

Journée d'étude  
12 décembre 2019

*ACCÉDER À SOI. ACCÉDER À L'AUTRE.*

*La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants.*

## **La participation des migrants à la vie culturelle de la société d'accueil (Table 1)**

*Stéphanie Arsenault, professeure titulaire, École de travail et de criminologie, Université Laval*

*Natacha Battisti, directrice générale, Centre multiethnique de Québec*

*Danièle Bélanger, professeure titulaire, Département de géographie, Université Laval*

*Michel Vallée, directeur, Service des loisirs et de la culture, Ville de Vaudreuil-Dorion*

Cette table ronde a donné lieu à de riches échanges et réflexions à l'ouverture de la première journée d'étude sur l'art et les migrants. Voici la synthèse des propos et conclusions, rédigée par Khalil Khalsi ([k.khalsi@gmail.com](mailto:k.khalsi@gmail.com)), stagiaire postdoctorant au CELAT et Iris Richer ([iris.richer.1@ulaval.ca](mailto:iris.richer.1@ulaval.ca)), professionnelle de recherche à la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles.

### **Synthèse**

Lors de cette première table ronde de la journée d'étude, les intervenant.e.s ont discuté de la question de *la participation des migrants à la vie culturelle de la société d'accueil*. En premier lieu, et en se basant sur l'expérience de la ville québécoise de Vaudreuil-Dorion dans les projets de médiation culturelle ou encore sur le projet de création collective « La langue de nos âmes » qui s'est déroulé à Québec en 2018, ils ont identifié les difficultés spécifiques qui se posent pour les populations migrantes en termes d'accès aux activités culturelles de la société d'accueil. Ces difficultés peuvent référer à diverses barrières : ressources financières, mobilité (transport), linguistiques etc., mais elles concernent également la difficulté des populations migrantes à s'identifier, à se sentir concernées et intégrées au sein de ces activités culturelles au même titre que les autres membres de la société d'accueil. Pour ces raisons, les démarches pour rejoindre

Journée d'étude  
12 décembre 2019

*ACCÉDER À SOI. ACCÉDER À L'AUTRE.*

*La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants.*

ces communautés et favoriser leur insertion dans la vie culturelle du pays d'accueil constituent un processus complexe.

En deuxième lieu, les intervenant.e.s ont donné les clefs pour la mise en œuvre de politiques culturelles destinées aux populations migrantes. Par exemple, dans le cas de la ville de Vaudreuil-Dorion, le programme de médiation culturelle « Je suis ... » organise des événements favorisant la mixité et la participation de tou.te.s, car il ne cible pas uniquement la participation des populations migrantes.

De même, les intervenant.e.s ont souligné qu'il était nécessaire de développer des moyens de communication plus efficaces pour diffuser les activités culturelles. Par exemple, l'école peut constituer une porte d'entrée éventuelle et permettre d'agir plus globalement sur la « proximité » pour rejoindre ces communautés, dont certains membres peuvent être en situation d'isolement social. Les agents de proximité jouent dans ce cas un rôle fondamental pour atteindre les leaders des communautés et créer « des antennes » : soit des personnes qui établissent des liens entre les diverses communautés et la société d'accueil.

Les participants ont en outre mis l'accent sur l'importance de susciter la rencontre par l'utilisation de références communes et de concevoir l'intégration des migrants à la société comme un processus de co-construction, ce qui sous-entend que la société du pays d'accueil doit également faire un pas vers ces communautés et leur culture. De même, le lancement d'un processus de patrimonialisation de l'histoire migratoire a été identifié comme ayant une importance primordiale pour reconnaître la contribution de la diversité des nouveaux arrivants dans la construction de la société d'accueil au fil de l'Histoire. Enfin, un « leadership politique » est apparu comme un élément essentiel pour favoriser cette participation des populations migrantes à la vie culturelle, mais la société civile et le monde universitaire ont également été identifiés comme des acteurs pouvant avoir des rôles très importants.

En dernier lieu, il convient de souligner que l'apport fondamental de la culture pour l'intégration des populations migrantes à la société d'accueil a été très largement mis en exergue tout au long de cette table ronde. Les activités culturelles sont en effet des outils de rencontre, elles permettent aux individus d'apprendre à se connaître et à être respectueux vis-à-vis de l'altérité.



Journée d'étude  
12 décembre 2019

*ACCÉDER À SOI. ACCÉDER À L'AUTRE.*

*La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants.*

En conclusion, le bénéfice des activités culturelles à l'intégration est double : elles humanisent tout d'abord les populations migrantes et favorisent la connaissance de ces communautés par la société d'accueil; elles développent également chez les communautés migrantes le sentiment d'une meilleure acceptation et d'une appréciation plus positive par les membres de la société d'accueil.